



Centre d'entreprises et d'innovation



Atelier 2 : L'accompagnement des créateurs, quels nouveaux outils pour des emplois durables ?

Animateur :

- **Patrick Delsinne**, directeur du Réseau des Ruches d'entreprises du Nord, à Lille

Intervenants

- **Bertrand Leroncé**, Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne (étude Ifop, intérêt pour les accompagnateurs)
- **Christine Dion**, représentante de la Région Poitou-Charentes (bourse Tremplin pour l'emploi, dispositif Cordee)
- **Didier Duquesne**, représentant de la région Poitou-Charentes (bourse Tremplin pour l'emploi, sensibilisation TIC)
- **Virginie Bretaudeau**, PFIL Vienne Initiatives
- **Paul Staelen**, directeur de la Ruche du littoral dans le Nord

Christine Dion, représentante de la Région Poitou-Charentes (bourse Tremplin pour l'emploi, dispositif Cordee)

« J'interviens en tant que coordinatrice des ateliers de la création, que je vais vous présenter. Je vais plus particulièrement axer mon intervention sur les dispositifs régionaux bourse tremplin pour l'emploi, chèque TIC et forum de sensibilisation à Internet.

Pour faire face au taux de chômage des jeunes en Poitou-Charentes et leur tendance à quitter le territoire, la Région a souhaité les soutenir en les aidant à créer ou à reprendre une activité. Ce dispositif a été mis en place en juillet 2004, en direction des jeunes de 18 ans minimum : porteurs de projets, demandeurs d'emplois, salariés, étudiants qui souhaitent créer leur propre activité. Les projets soutenus sont individuels et collectifs. Le montant de l'aide peut aller de 1 000 à 10 000 euros, l'aide moyenne tournant autour de 4 000 euros. Elle est versée en deux acomptes par un jury. En 2006 la Région a créé une bourse tremplin image. Depuis juillet 2004, nous avons soutenu plus de 5 500 bourses tremplin pour un montant de 23 millions d'euros. Pour financer ces projets, la Région s'appuie sur un Atelier de la création qui bénéficie du partenariat des chambres consulaires, des CEI pour l'accompagnement qui va de l'émergence à la finalisation des projets. L'Atelier de la Création se réunit tous les mois pour auditionner les porteurs de projets et attribuer les bourses. La Région a aussi mis en place en amont ou en post-crédation une journée de sensibilisation aux outils Internet. Le porteur de projet peut ainsi bénéficier d'un appui financier par le biais du chèque TIC. »

Didier Duquesne, représentant de la région Poitou-Charentes (bourse Tremplin pour l'emploi, sensibilisation TIC).

« Depuis quelques années, la région Poitou-Charentes a décidé d'aider les créateurs d'entreprises sur l'aspect « Internet » de la création d'entreprise, avec le dispositif « Le Chèque TIC » qui comporte deux volets : un volet qui consiste en un chèque de 500 euros pour toute entreprise qui bénéficie d'une bourse tremplin et un autre chèque de 500 euros pour la création d'un site Internet. Pour démarrer, une entreprise peut trouver un site Internet pour 1000 euros, l'important pour elle étant de pouvoir mettre à jour ce site selon l'évolution de son activité. Le Forum de sensibilisation à Internet est l'autre volet de ce dispositif. Il est proposé par les Ateliers de la création aux porteurs de projets qui suivent une journée très utile pour capter des clients et des prospects. Ils apprennent aussi à bâtir leur étude de marché. »

Bertrand Leroncé, Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne.

« Je vais présenter un outil récent pour nous, dont la CCI de la Vienne n'est pas l'initiateur mais l'utilisateur. Il s'agit de la mise en place, depuis juillet 2007, d'un observatoire et d'un questionnaire simple de quatre pages. C'est un outil d'écoute et d'analyse des besoins des porteurs de projets mis au point par l'Ifop. Il est facile à mettre en œuvre puisqu'il ne faut que 10 à 15 minutes pour le renseigner. Il est très valorisant pour les porteurs de projets, qui ont le sentiment qu'on s'intéresse à eux. Ce même questionnaire pourrait très bien être adapté pour les besoins d'accompagnement des pépinières. Cet outil nous a permis d'obtenir au niveau national deux résultats d'enquête sur les services à la personne, ce qui nous permet d'orienter et de travailler avec les porteurs de projets les secteurs d'activités les plus porteurs au niveau local. L'autre enquête a été effectuée sur les moins de 30 ans. Un sur deux est intéressé par la création ou la reprise d'entreprise. Localement, il nous est possible d'avoir notre propre outil à condition que le seuil d'entreprises atteigne le chiffre de 200. La consultation de ces enquêtes est possible sur Internet avec des comparaisons nationales et régionales. Le réseau Elan peut très bien avoir besoin de ce type d'observatoires et d'outils, de manière à les analyser auprès des porteurs de projets susceptibles de rentrer en pépinière. »

Virginie Bretaudeau, PFIL Vienne Initiatives.

« La Plateforme initiative locale (PFIL), c'est trois métiers : l'accompagnement pendant la création avec un suivi technique, le prêt d'honneur à 0% sans garantie, qui apparaît comme un apport auprès d'une banque, et le suivi technique post-crédit par un tableau de bord. Troisième métier : le parrainage d'un porteur de projet par un chef d'entreprise expérimenté, qui aboutit à un partage d'expérience et qui permet d'ouvrir des portes vers un réseau qu'il ne connaît pas. L'objectif est que le travail en commun entre PFIL et pépinières tourne autour du partage d'expériences avec pour chaque structure, une préservation de ses spécificités. »

Paul Staelen, directeur de la Ruche du littoral dans le Nord.

« La Ruche du littoral, située à Saint-Paul-sur-Mer, accueille 28 entreprises, dont 24 sont certifiées. Nous sommes un établissement public financé exclusivement par le Conseil général du Nord. Huit ruches appartiennent au réseau des Ruches du Nord. Je vais maintenant présenter la stratégie et les outils d'accompagnement et de suivi que nous utilisons au sein des ruches. Aujourd'hui, l'accompagnement commence trois mois avant la création et le suivi se poursuit pendant tout le séjour de

l'entreprise au sein de la ruche, soit quatre ans, avec la mise à disposition de locaux et de services. On utilise un logiciel « Performance » pour profiler le savoir être et le comportement du créateur. Nous essayons aussi d'évaluer le niveau de connaissance des créateurs pour proposer un accompagnement et des avis d'experts professionnels au niveau de la gestion, au niveau commercial et au niveau technique. On aboutit alors à un plan d'affaires et nous établissons la cote du projet pour évaluer ses chances de réussite. Aujourd'hui, l'accompagnement représente 40 heures. Le suivi stratégique, le contrôle de gestion, le contrôle opérationnel et le contrôle du départ de la ruche représentent 20 heures par an avec le chef d'entreprise. Nous réfléchissons maintenant à pouvoir utiliser un logiciel de relation client pour utiliser des informations comptables afin de réaliser un diagnostic réel de l'entreprise. »

Question de la salle : Comment avec un accompagnateur de porteurs de projets généraliste peut-on mettre en place un suivi très spécifique ?

Réponse de Paul Staelen, directeur de la Ruche du littoral dans le Nord.

« Le réseau des ruches a 20 ans. Tout part de nos observations, des critiques, et de la formation de nos équipes au sein du réseau. Nous sommes toujours un laboratoire et ce que nous mettons en place part de nos observations. Nous mettons alors les ressources en face des projets que nous accompagnons. »

Réponse de Patrick Delsinne, directeur du Réseau des Ruches d'entreprises du Nord, à Lille.

« Grâce à l'expérience et à la constitution de savoir-faire en réseau, les directeurs de ruches ou de pépinières acquièrent des éléments qui ne s'apprennent nulle part et échangent sur diverses problématiques. On essaie aussi de développer des connaissances transversales dans des domaines juridiques, financiers ou des ressources humaines. Nous sommes aussi adossés à un réseau d'experts en ligne. C'est l'expertise métier qui pose le plus de problèmes. »

Réponse de Virginie Bretaudeau, PFIL Vienne Initiatives

« Il existe des fiches professionnelles par métiers auprès de l'Agence pour la création d'entreprises. »